

Approuvé lors du conseil municipal du 12 04 2023

Heure Début : 20 h 00

Heure de fin : 22 h 30

Participants

Président : Mr Bernard PIQUARD, le Maire

Conseillers Municipaux présents : FLEURY Eric, POULAIN Agnès, FAIVRE Gisèle, MAGUITOT Daniel, NAYNER Christian, GAMBA Catherine, TERNET Alain, BESANÇON Valérie, GROSJEAN Laurence, LEUVREY Annie, BRINGOUT Joël, MONNIER Catherine, BROCARD Yves, FANJAS Alexandre, GROSJEAN Yoanna, DESBOEUF Jean-Luc, FAIVRE Delphine

Conseillers Municipaux absents :

Conseillers Municipaux absents excusés : COLLE Philippe

Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir :

Quorum

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers municipaux pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents : 18

Le quorum est donc atteint.

Secrétaire de séance

Mme GROSJEAN Yoanna

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 08/02/2023

D 07-2023 : Tarif exceptionnel pour location Centre Culturel 2023

D 08-2023 : Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise CHIPEAUX (Lot 02)

D 09-2023 : Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise BTS (Lot 05)

D 10-2023 : Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise MIROLO (Lot 08)

Délibérations et avis

APPROBATION du procès-verbal de la séance du 08/02/2023

L'exposé entendu et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 08/02/2023

Délibération D 07-2023

Tarif exceptionnel pour location Centre Culturel 2023

Par délibération du 23 novembre 2022, le Conseil Municipal approuvait les tarifs de location du Centre Culturel pour 2023. Il est nécessaire de fixer un tarif pour une location exceptionnelle du 10 au 13 juillet 2023 pour un stage musical par l'association Live Music.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

FIXE à 150 € la location du Centre Culturel pour cette location exceptionnelle

Délibération D 08-2023

Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise CHIPEAUX (Lot 02)

Monsieur le Maire rappelle le marché de rénovation de 2 logements, 18 Rue de L'Eglise, signé le 20/09/2022 avec l'entreprise CHIPEAUX.

Le coût initial du marché est de 32 543,00 € HT (39 051,60 € TTC)

Le présent avenant a pour objet la modification des prestations de l'entreprise CHIPEAUX, réalisation de travaux supplémentaires : plus-value pour mise à niveau du palier au R+2, moins-value dépose du plancher/solives/OSB3/réfection toiture et plus-value zinguerie, pour un coût total de -22 151,95 € HT/-26 582,34 € TTC.

Le montant sera modifié de la façon suivante :

<u>Montant initial :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
32 543,00 € HT	10 391,05 € HT
Soit 39 051,60 € TTC	soit 12 469,26 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer l'Avenant n° 01 relatif aux modifications du marché.

Délibération D 09-2023

Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise BTS (Lot 05)

Monsieur le Maire rappelle le marché de rénovation de 2 logements, 18 Rue de L'Eglise, signé le 20/09/2022 avec l'entreprise BTS.

Le coût initial du marché est de 18 203,54 € HT (21 844,25 € TTC)

Le présent avenant a pour objet la modification des prestations de l'entreprise BTS, réalisation de travaux supplémentaires : plus-value pour réalisation de carottage sur mur de façade pour hottes, pour un coût de 484,00 € HT/580,80 € TTC.

Le montant sera modifié de la façon suivante :

<u>Montant initial :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
18 203,54 € HT	18 687,54 € HT
Soit 21 844,25 € TTC	soit 22 425,05 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer l'Avenant n° 01 relatif aux modifications du marché.

Délibération D 10-2023

Marché « Rénovation de 2 logements », Avenant n°01, entreprise MIROLO (Lot 08)

Monsieur le Maire rappelle le marché de rénovation de 2 logements, 18 Rue de L'Eglise, signé le 20/09/2022 avec l'entreprise MIROLO.

Le coût initial du marché est de 14 192,00 € HT (17 030,40 € TTC)

Le présent avenant a pour objet la modification des prestations de l'entreprise MIROLO, réalisation de travaux supplémentaires : plus-value pour remise à niveau des sols RDC/R+1, pour un coût de 979,88 € HT/1 175,86 € TTC.

Le montant sera modifié de la façon suivante :

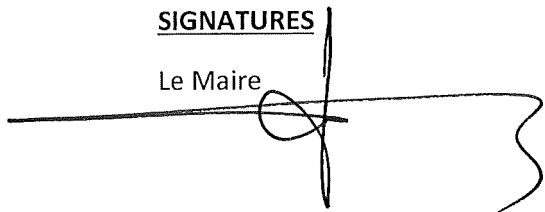
<u>Montant initial :</u>	<u>Nouveau montant :</u>
14 192,00 € HT	15 171,88 € HT
Soit 17 030,40 € TTC	soit 18 206,26 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer l'Avenant n° 01 relatif aux modifications du marché.

SIGNATURES

Le Maire



Le secrétaire

GROSJEAN Yocanna
